

# LA VÉRITÉ

## REVUE TROTSKYSTE

N° 521

MAI 1961

PRIX : 0,50 NF

### Où est l'intérêt de la classe ouvrière ?

LES notes discordantes sont rares. De tous côtés, dans le mouvement ouvrier officiel, malgré l'inquiétude que l'on commence à éprouver, chacun se félicite, et de la résolution montrée par le général De Gaulle, et du soutien unanime apporté par le peuple français au pouvoir dans sa résistance à la « Sédition ».

U.N.R. et P.C.F., S.F.I.O. et P.S.U., F.E.N., C.G.T., C.G.T.-F.O., C.F.T.C., C.N.P.F., toutes les principales formations politiques, économiques et sociales se sont rangées sous le drapeau de la défense des institutions, article 16 inclus, menacées par les généraux d'Alger.

A l'heure où l'union sacrée imprègne toutes les fibres de la société française, il n'est pas inutile d'aborder l'analyse de la situation en se plaçant du seul point de vue des intérêts de classe du prolétariat. Nous ne nous dissimulons nullement que ce point de vue n'est accessible, aujourd'hui, qu'à un plus petit nombre. Mais, si même le marxisme révolutionnaire devait apparaître en ce moment comme une langue morte, il nous faudrait patiemment démêler l'écheveau des contradictions, afin de dégager le fil qui, du passé récent, conduit à un présent sombre, mais ne s'interrompt pas là, car, dans ce présent même les forces sont à l'œuvre qui, n'en déplaise aux sceptiques, préparent, pour un jour plus ou moins éloigné, une situation où le prolétariat reprendra son combat de classe, rouvrant ainsi la perspective du socialisme.

C'est donc, répétons-le, en partant du point de vue des intérêts de classe du prolétariat que nous chercherons à apporter une réponse aux problèmes de l'heure. Il ne s'agit de rien de moins que de la survie d'organisations ouvrières indépendantes, que les « réalistes » et « novateurs » en tous genres qui les dirigent ont amenées au bord de leur intégration à l'état.

#### TROIS JOURNÉES

La « rébellion » des généraux ne saurait s'expliquer sans reprendre le fil des événements depuis le 12 mars 1956.

Le gouvernement du « Front Républicain » venait de capituler, le 6 février 1956, devant les tomates des ultras. Guy Mollet présenta une loi dite des « pouvoirs spéciaux », qui, le 12 mars 1956, fut adoptée par l'assemblée nationale, les députés P.C.F., S.F.I.O., radicaux, M.R.P., réactionnaires, mêlant à cette occasion leurs suffrages favorables. Ces pouvoirs spéciaux, selon le royaliste Gilbert Comte (La nation française du 26-4-1961), « ont permis à l'armée de réaliser ses plans, grâce au contingent et au matériel mis à sa disposition par tous les gouvernements depuis Guy Mollet ».

Le 12 mars 1956 s'est donc nouée solidement une alliance entre l'impérialisme et les partis ouvriers.

Le 13 mai 1958, « l'unité de l'armée », organe majeur de l'état bourgeois, était menacée ; le 16, nouveau vote d'unanimité nationale : députés P.C.F., S.F.I.O., radicaux, M.R.P., réactionnaires, votaient une adresse de confiance à l'armée française d'Algérie, dont le commandant en chef n'était autre, à cette époque, que le général Salan. Cependant, le 30 mai, les dirigeants de la C.G.T. et de F.O. refusaient de s'associer à l'ordre de grève générale lancé par la Fédération de l'Education Nationale, qui, à l'époque, s'efforçait de barrer la route au pouvoir fort. Les partis ouvriers laissèrent ainsi la voie libre à De Gaulle. Le 1<sup>er</sup> juin était ainsi résolu par la négative un des problèmes cruciaux posés par la guerre

d'Algérie : celui d'une jonction possible entre la lutte de classe des ouvriers français et la révolution algérienne.

De Gaulle n'aura plus à se soucier de la question qui préoccupait un de ses pré-décesseurs, Edgar Faure, lorsqu'il faisait ce reproche aux délégués des grévistes de Nantes (septembre 1955) :

« Avec votre grève, vous m'obligez, en concentrant 10.000 C.R.S. à Nantes, à dégarnir le front algérien. »

Le prolétariat français ayant, pour un temps, perdu la possibilité d'influer sur le cours des événements, De Gaulle aura, de ce côté-là, les mains libres pour rechercher une solution de la question algérienne conforme aux intérêts généraux de la bourgeoisie. Deux forces subsistaient, qui s'opposeraient à ce que cette solution entre en pratique : d'une part, la profonde radicalisation des masses algériennes, pour qui une authentique réforme agraire, inséparable de l'expropriation des monopoles, peut seule donner un contenu palpable à l'indépendance nationale ; d'autre part, le million d'Européens, soudé en un bloc solide avec les cadres de l'armée française d'Algérie.

Contre la révolution algérienne, De Gaulle renforcera l'arsenal des moyens militaires, accrus par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1954, de Mendès-France à Pompidou. Face au deuxième ob-

taclé, De Gaulle s'efforcera de convaincre l'armée qu'organe décisif de l'état, représentant de l'intérêt général de la classe dominante, elle ne peut, sans se nier elle-même, prendre en charge, à l'encontre de cet intérêt général, les intérêts particuliers d'une couche limitée de la bourgeoisie.

Le 24 janvier 1960, il amenait les cadres de l'armée à abandonner les dirigeants politiques de la minorité européenne. Le scénario de l'affaire est connu. A la suite d'un artifice (publication de l'interview d'un journaliste allemand envoyé en Algérie par les services de l'ambassade de France à Bonn), Massu était limogé. Lagailarde et Ortiz dressaient leurs barricades, ils appelaient les militaires à se joindre à eux. Le général De Gaulle s'adressait alors, en uniforme, aux cadres de l'armée, le 27 janvier. « L'unité de l'armée », leur dit-il en substance, « a deux pôles : vous, exprimant les intérêts d'une fraction limitée de la classe dominante ; moi, représentant de ses intérêts généraux. Je ne céderai pas. Vous devez vous soumettre pour préserver l'unité de l'armée ». Les militaires cédèrent. Ils n'étaient pas pour autant convaincus.

De Gaulle développa néanmoins, par degrés, son orientation qui, partant de l'autodétermination, devait aller jusqu'à l'annonce, avec l'ouverture des pourparlers d'Évian, de l'indépendance politique octroyée, conséquence naturelle des négociations.

#### LA QUATRIÈME JOURNÉE :

LE 22 AVRIL 1961

Le général De Gaulle n'était pas sans connaître la profonde hostilité de l'« armée » à une politique qui n'avait, pour la bourgeoisie, aucun autre substitut possible. En ce sens, il était informé de l'incessant « grenouillage ». On ne saurait pourtant le contester : l'opération Challe l'a pris au dépourvu. C'est qu'elle prenait un caractère que résume fort bien cette phrase que l'on prête à De Gaulle : « Cette affaire est grave, parce qu'elle n'est pas sérieuse. »

En effet, placée sous le signe de l'« Algérie française », l'aventure des « généraux rebelles », dans son contexte national et international, apparaissait sans issue. Et pourtant, nul ne pouvait prévoir si les intérêts généraux de la classe bourgeoise, dont le général Challe était plus particulièrement conscient, allaient prévaloir sur la tentative désespérée d'empêcher le règlement en cours de la guerre d'Algérie. Dans le cas contraire, le « directoire » pouvait, comme il en manifesta un moment l'intention, mobiliser les Européens d'Algérie et expédier quelques commandos de paras sur la métropole. Mais de telles actions auraient à peu près sûrement créé une situation de guerre civile en France, ouvrant ainsi au prolétariat français la possibilité d'influencer le cours des événements, voire de faire prévaloir ses propres solutions. Challe comprit le danger. Il capitula. Dès lors, l'opération d'Algérie apparaissait comme une tentative des « rebelles » de jouer à De Gaulle une nouvelle version de la pièce que celui-ci avait montée à leur usage le 24 janvier. Au nom de l'« unité de l'armée », Challe-Salan lui demandaient de céder. De Gaulle répondit :

« Au nom de la France... j'interdis à tout Français, et d'abord à tout soldat, d'exécuter aucun de leurs ordres. L'argument suivant lequel il pourrait être localement nécessaire d'accepter leur commandement, sous prétexte d'obligations opérationnelles ou administratives, ne saurait tromper personne. »

Renvoyant la balle aux « insurgés », De Gaulle les plaçait à nouveau dans la situation du 24 janvier. Challe se soumettait le 25 avril, de la même façon qu'il avait reculé en janvier 1960 en refusant de se solidariser avec les barricades.

#### REFAIRE L'ÉTAT

Les journées du 22 au 28 avril ont dévoilé l'incroyable profondeur de la crise du régime capitaliste. Tous les organes de l'appareil d'état bourgeois sont, pour reprendre le qualificatif à la mode, « gangrenés ». C'est ainsi que, dans l'hebdomadaire financier La Vie Française du 28 avril 1961, J. Chastenot peut écrire :

« Les pouvoirs publics considèrent un instant la situation comme tragique. Ils ne disposaient à Paris et aux environs que de rares forces parfaitement sûres... Il faudra un rude effort au général De Gaulle pour rendre à l'armée, en grande partie désorganisée, cohésion et confiance. »

Et dans France-Soir du 30 avril 1961, Jean Ferniot signale :

« Il ne se serait par exemple trouvé lundi dernier, au Conseil d'État, que 53 membres de cette haute juridiction contre une énorme minorité de 47 voix pour accepter de voter une motion de fidélité au Président de la République. »

Le New York Times du 24 avril 1961 nous apprend que De Gaulle aurait demandé un rapport sur l'attitude de chacun des 103 préfets durant les événements. Deux attachés du cabinet d'un ministre (Triboulet) faisaient partie « de l'état-major de l'insurrection en France ». Des services de sécurité douteux, un major général de l'armée de l'air complice, voilà le tableau d'une situation où, juché au sommet de la pyramide de l'état, le général De Gaulle s'est trouvé un moment suspendu au-dessus du vide.

#### LE RÔLE DE L'ÉTAT BOURGEOIS :

##### DU PARLEMENTARISME...

L'état bourgeois, avec tous ses organes, gouvernement, armée, police, magistrature, administration civile, incarnant la « permanence de l'exécutif », a pour fonction d'assurer la primauté de « l'intérêt national », c'est-à-dire de l'intérêt général de la classe dominante. Cela est vrai, que l'appareil d'état exerce directement un pouvoir sans limite, ou qu'il soit soumis au contrôle, plus ou moins fictif, d'un parlement. C'est pourquoi, suivant l'expression de Lénine, la république la plus démocratique n'est que la dictature de classe de la bourgeoisie.

Prenons, pour illustrer cette affirmation, trois exemples entre mille dans l'histoire de la IV<sup>e</sup> république.

Premier exemple : la guerre d'Indochine a été déclenchée, en 1946, par le coup de Haïphong monté par l'amiral Thierry d'Argenlieu, qui mettait ainsi devant le fait accompli le gouvernement M.R.P.-S.F.I.O.-P.C.F. dont il était, en principe, le subordonné. Et le gouvernement tripartite, au sein duquel Thorez était vice-président, bien loin de désavouer son subordonné, s'engagea à sa suite dans une guerre qui devait durer sept ans.

Deuxième exemple : dans les premières semaines de son gouvernement, en 1956, Guy Mollet tenta de s'opposer à une proposition d'augmentation du prix de l'acier. Le président de la chambre patronale de la sidérurgie fut reçu à Matignon par le président du Conseil. L'entrevue terminée, le magnat de l'acier affirmait être persuadé que le chef du gouvernement serait raisonnable. Et, de fait, Mollet autorisa l'augmentation du prix de l'acier, sans pour cela cesser de s'opposer à celle des salaires.

Troisième exemple : en mai 1958, Jules Moch, éphémère ministre socialiste de l'intérieur de l'éphémère gouvernement Pflimlin, s'étonna de ne plus reconnaître ses C.R.S. Titulaire du même portefeuille en 1947-1948, Jules Moch n'avait pas hésité à autoriser les C.R.S. à tirer sur les grévistes : un mineur de Saint-Etienne, Barbier, tomba sous leurs balles. Mais en mai 1958 les forces de l'ordre, placées devant le coup d'état d'Alger, ne manifestaient plus aucun enthousiasme dans l'exécution des consignes du ministre « socialiste » de l'intérieur.

Ainsi, le parlement, où les représentants des divers groupes bourgeois et ceux des appareils bureaucratiques du mouvement ouvrier recherchent la conciliation de leurs intérêts dans le cadre immuable de la propriété capitaliste — le parlement ne saurait porter atteinte à la fonction de l'état bourgeois, défenseur des intérêts généraux de la classe dominante.

#### ... AU BONAPARTISME

Mais, en 1958, la bourgeoisie, devant l'aggravation de la crise politique et sociale, mit à profit le putsch du 13 mai à Alger pour imposer le recours à « l'homme fort », plus apte que le parlement à assurer désormais la défense des privilèges capitalistes. L'appareil de l'état, l'« exécutif », régnait dès lors sans contrôle.

Pourtant, la crise de la société française continua à s'aggraver. L'appareil de l'état, s'élevant au-dessus de la société, gouvernait seul, rendant son arbitrage avec le seul souci de l'intérêt général de la bourgeoisie. En cela s'affirmait le caractère bonapartiste du nouveau régime. Mais le nouveau putsch d'Alger est venu démontrer qu'au sein même de l'état, ses divers organes, et principalement son appareil militaire, entraient en conflit entre eux et avec le gouvernement, et s'efforçaient, pour réaliser leurs objectifs particuliers, de s'élever au-dessus du pouvoir bonapartiste lui-même.

Durant quelques heures, De Gaulle se trouvait diriger un appareil d'état dont aucune commande ne répondait plus. C'est à partir de cette réalité qu'il faudra dorénavant analyser la situation politique française. Rarement une bourgeoisie, comme la bourgeoisie française vient de le faire, a

taclé, De Gaulle s'efforcera de convaincre l'armée qu'organe décisif de l'état, représentant de l'intérêt général de la classe dominante, elle ne peut, sans se nier elle-même, prendre en charge, à l'encontre de cet intérêt général, les intérêts particuliers d'une couche limitée de la bourgeoisie.

Le 24 janvier 1960, il amenait les cadres de l'armée à abandonner les dirigeants politiques de la minorité européenne. Le scénario de l'affaire est connu. A la suite d'un artifice (publication de l'interview d'un journaliste allemand envoyé en Algérie par les services de l'ambassade de France à Bonn), Massu était limogé. Lagailarde et Ortiz dressaient leurs barricades, ils appelaient les militaires à se joindre à eux. Le général De Gaulle s'adressait alors, en uniforme, aux cadres de l'armée, le 27 janvier. « L'unité de l'armée », leur dit-il en substance, « a deux pôles : vous, exprimant les intérêts d'une fraction limitée de la classe dominante ; moi, représentant de ses intérêts généraux. Je ne céderai pas. Vous devez vous soumettre pour préserver l'unité de l'armée ». Les militaires cédèrent. Ils n'étaient pas pour autant convaincus.

De Gaulle développa néanmoins, par degrés, son orientation qui, partant de l'autodétermination, devait aller jusqu'à l'annonce, avec l'ouverture des pourparlers d'Évian, de l'indépendance politique octroyée, conséquence naturelle des négociations.

#### LA QUATRIÈME JOURNÉE :

LE 22 AVRIL 1961

Le général De Gaulle n'était pas sans connaître la profonde hostilité de l'« armée » à une politique qui n'avait, pour la bourgeoisie, aucun autre substitut possible. En ce sens, il était informé de l'incessant « grenouillage ». On ne saurait pourtant le contester : l'opération Challe l'a pris au dépourvu. C'est qu'elle prenait un caractère que résume fort bien cette phrase que l'on prête à De Gaulle : « Cette affaire est grave, parce qu'elle n'est pas sérieuse. »

En effet, placée sous le signe de l'« Algérie française », l'aventure des « généraux rebelles », dans son contexte national et international, apparaissait sans issue. Et pourtant, nul ne pouvait prévoir si les intérêts généraux de la classe bourgeoise, dont le général Challe était plus particulièrement conscient, allaient prévaloir sur la tentative désespérée d'empêcher le règlement en cours de la guerre d'Algérie. Dans le cas contraire, le « directoire » pouvait, comme il en manifesta un moment l'intention, mobiliser les Européens d'Algérie et expédier quelques commandos de paras sur la métropole. Mais de telles actions auraient à peu près sûrement créé une situation de guerre civile en France, ouvrant ainsi au prolétariat français la possibilité d'influencer le cours des événements, voire de faire prévaloir ses propres solutions. Challe comprit le danger. Il capitula. Dès lors, l'opération d'Algérie apparaissait comme une tentative des « rebelles » de jouer à De Gaulle une nouvelle version de la pièce que celui-ci avait montée à leur usage le 24 janvier. Au nom de l'« unité de l'armée », Challe-Salan lui demandaient de céder. De Gaulle répondit :

« Au nom de la France... j'interdis à tout Français, et d'abord à tout soldat, d'exécuter aucun de leurs ordres. L'argument suivant lequel il pourrait être localement nécessaire d'accepter leur commandement, sous prétexte d'obligations opérationnelles ou administratives, ne saurait tromper personne. »

Renvoyant la balle aux « insurgés », De Gaulle les plaçait à nouveau dans la situation du 24 janvier. Challe se soumettait le 25 avril, de la même façon qu'il avait reculé en janvier 1960 en refusant de se solidariser avec les barricades.

#### REFAIRE L'ÉTAT

Les journées du 22 au 28 avril ont dévoilé l'incroyable profondeur de la crise du régime capitaliste. Tous les organes de l'appareil d'état bourgeois sont, pour reprendre le qualificatif à la mode, « gangrenés ». C'est ainsi que, dans l'hebdomadaire financier La Vie Française du 28 avril 1961, J. Chastenot peut écrire :

« Les pouvoirs publics considèrent un instant la situation comme tragique. Ils ne disposaient à Paris et aux environs que de rares forces parfaitement sûres... Il faudra un rude effort au général De Gaulle pour rendre à l'armée, en grande partie désorganisée, cohésion et confiance. »

Et dans France-Soir du 30 avril 1961, Jean Ferniot signale :

« Il ne se serait par exemple trouvé lundi dernier, au Conseil d'État, que 53 membres de cette haute juridiction contre une énorme minorité de 47 voix pour accepter de voter une motion de fidélité au Président de la République. »

Le New York Times du 24 avril 1961 nous apprend que De Gaulle aurait demandé un rapport sur l'attitude de chacun des 103 préfets durant les événements. Deux attachés du cabinet d'un ministre (Triboulet) faisaient partie « de l'état-major de l'insurrection en France ». Des services de sécurité douteux, un major général de l'armée de l'air complice, voilà le tableau d'une situation où, juché au sommet de la pyramide de l'état, le général De Gaulle s'est trouvé un moment suspendu au-dessus du vide.

#### LE RÔLE DE L'ÉTAT BOURGEOIS :

##### DU PARLEMENTARISME...

L'état bourgeois, avec tous ses organes, gouvernement, armée, police, magistrature, administration civile, incarnant la « permanence de l'exécutif », a pour fonction d'assurer la primauté de « l'intérêt national », c'est-à-dire de l'intérêt général de la classe dominante. Cela est vrai, que l'appareil d'état exerce directement un pouvoir sans limite, ou qu'il soit soumis au contrôle, plus ou moins fictif, d'un parlement. C'est pourquoi, suivant l'expression de Lénine, la république la plus démocratique n'est que la dictature de classe de la bourgeoisie.

Prenons, pour illustrer cette affirmation, trois exemples entre mille dans l'histoire de la IV<sup>e</sup> république.

Premier exemple : la guerre d'Indochine a été déclenchée, en 1946, par le coup de Haïphong monté par l'amiral Thierry d'Argenlieu, qui mettait ainsi devant le fait accompli le gouvernement M.R.P.-S.F.I.O.-P.C.F. dont il était, en principe, le subordonné. Et le gouvernement tripartite, au sein duquel Thorez était vice-président, bien loin de désavouer son subordonné, s'engagea à sa suite dans une guerre qui devait durer sept ans.

Deuxième exemple : dans les premières semaines de son gouvernement, en 1956, Guy Mollet tenta de s'opposer à une proposition d'augmentation du prix de l'acier. Le président de la chambre patronale de la sidérurgie fut reçu à Matignon par le président du Conseil. L'entrevue terminée, le magnat de l'acier affirmait être persuadé que le chef du gouvernement serait raisonnable. Et, de fait, Mollet autorisa l'augmentation du prix de l'acier, sans pour cela cesser de s'opposer à celle des salaires.

Troisième exemple : en mai 1958, Jules Moch, éphémère ministre socialiste de l'intérieur de l'éphémère gouvernement Pflimlin, s'étonna de ne plus reconnaître ses C.R.S. Titulaire du même portefeuille en 1947-1948, Jules Moch n'avait pas hésité à autoriser les C.R.S. à tirer sur les grévistes : un mineur de Saint-Etienne, Barbier, tomba sous leurs balles. Mais en mai 1958 les forces de l'ordre, placées devant le coup d'état d'Alger, ne manifestaient plus aucun enthousiasme dans l'exécution des consignes du ministre « socialiste » de l'intérieur.

Ainsi, le parlement, où les représentants des divers groupes bourgeois et ceux des appareils bureaucratiques du mouvement ouvrier recherchent la conciliation de leurs intérêts dans le cadre immuable de la propriété capitaliste — le parlement ne saurait porter atteinte à la fonction de l'état bourgeois, défenseur des intérêts généraux de la classe dominante.

#### ... AU BONAPARTISME

Mais, en 1958, la bourgeoisie, devant l'aggravation de la crise politique et sociale, mit à profit le putsch du 13 mai à Alger pour imposer le recours à « l'homme fort », plus apte que le parlement à assurer désormais la défense des privilèges capitalistes. L'appareil de l'état, l'« exécutif », régnait dès lors sans contrôle.

Pourtant, la crise de la société française continua à s'aggraver. L'appareil de l'état, s'élevant au-dessus de la société, gouvernait seul, rendant son arbitrage avec le seul souci de l'intérêt général de la bourgeoisie. En cela s'affirmait le caractère bonapartiste du nouveau régime. Mais le nouveau putsch d'Alger est venu démontrer qu'au sein même de l'état, ses divers organes, et principalement son appareil militaire, entraient en conflit entre eux et avec le gouvernement, et s'efforçaient, pour réaliser leurs objectifs particuliers, de s'élever au-dessus du pouvoir bonapartiste lui-même.

Durant quelques heures, De Gaulle se trouvait diriger un appareil d'état dont aucune commande ne répondait plus. C'est à partir de cette réalité qu'il faudra dorénavant analyser la situation politique française. Rarement une bourgeoisie, comme la bourgeoisie française vient de le faire, a

inlassablement, sous les huées des jeunes, durant toute la manifestation, les orateurs du P.S.U. et du P.C.F. les appelleront à se disperser. Et, à la bourse du travail, les manifestants entendront un responsable stalinien leur déclarer : « Il faut savoir terminer une manifestation. »

En 1936, la grève révolutionnaire fut enlisée, sur l'injonction de Thorez : « Il faut savoir terminer une grève. »

En 1945, le même Thorez, dans son discours d'Ivry, exigea que les milices ouvrières remettent leurs armes à la police.

En 1961, une manifestation qui aurait pu marquer le début de la remobilisation ouvrière s'est vue opposer le « Il faut savoir terminer une manifestation ». En 1961, comme en 1936 et en 1945, la direction du P.C.F. a apporté l'aide la plus précieuse à la bourgeoisie.

#### POUR L'INDÉPENDANCE DE LA CLASSE OUVRIÈRE ET DE SES ORGANISATIONS

L'extraordinaire avilissement du mouvement ouvrier officiel, acceptant la direction de De Gaulle dans la lutte contre les ultras, ne doit pourtant pas faire oublier la place des organisations ouvrières dans la lutte de classe.

Les syndicats ne pourraient être « dépassés » que si des organismes plus aptes à représenter les travailleurs en lutte — tels les conseils ouvriers — se constituaient. Nous n'en sommes certainement pas là. Bien au contraire : pour une durée impossible à prévoir, c'est la bourgeoisie qui portera des coups à la classe ouvrière. Les organisations traditionnelles, particulièrement les syndicats, sont dominées par des appareils bureaucratiques qui, une fois de plus, viennent d'affirmer leur allégeance à la bourgeoisie. Mais elles occupent une place spécifique dans la société. Sans organisations, les travailleurs ne sont qu'une poussière d'individus impuissants à résister à l'exploitation quotidienne à laquelle les soumet le patronat et son état. Le regroupement des salariés dans les syndicats est déjà générateur de conscience de classe, parce qu'il est une manifestation tangible des liens de solidarité qui font des travailleurs une classe dont les intérêts sont constamment opposés à ceux de la classe bourgeoise. La faiblesse organique de l'état bourgeois français est une menace pour la stabilité de la domination de classe de la bourgeoisie — et, par là même, une puissante impulsion à la lutte des travailleurs contre l'exploitation capitaliste. D'où l'impérieuse nécessité d'institutionnaliser les rapports entre le capital et le travail.

De Gaulle, dans ses Mémoires de guerre, note que les relations entre états sont totalement dépourvues de sentimentalité. La « reconnaissance » n'a pas non plus cours dans les relations entre classes d'un même état.

Au moment où De Gaulle sévit contre les défenseurs d'intérêts bourgeois particuliers, tels qu'ils viennent de s'exprimer dans le putsch d'Alger, il peut encore moins tolérer que les intérêts particuliers de la classe ouvrière trouvent leur expression, même déformée, dans l'action syndicale. La

logique du bonapartisme conduit à l'affirmation exclusive des intérêts généraux de la classe bourgeoise incarnés par l'état. L'armée doit, en conséquence, obéir à l'état. Mais aussi bien toute action gréviste non autorisée risque d'être considérée comme atteinte à la sûreté de l'état. Dans L'Aurore du 24 avril 1961, André Guérin caractérise assez clairement les objectifs de De Gaulle :

« Combien de temps De Gaulle propose-t-il d'user de l'article 16 ? Tout le temps qu'il faudra pour effacer toutes les séquelles de l'insurrection. C'est-à-dire, estime-t-on, plutôt que des semaines, des mois. Car on est persuadé en haut lieu que l'épuration sera besogne de très longue haleine, que derrière Challe, Salan, Jauhaud et Zeller il y avait un immense réseau de sédition qui demeure en place avec des ramifications non seulement dans l'armée, mais dans la police, la magistrature et les cabinets ministériels... Il faut, entend-on dire, que tous les fonctionnaires soient repris en main... Statut des fonctionnaires révisé, droit de grève réglementé dans le secteur public. Le pouvoir est d'ailleurs résolu à aller très loin et à prendre d'autorité toutes les décisions indispensables pour faire respecter l'Etat... Autant de dispositions que les gouvernements successifs renoncèrent à obtenir par voie législative. Il n'y avait pas encore l'article 16 ! »

Et voici que renaissent de leurs cendres les projets de désignation d'un sénat où siègeraient les représentants du patronat, des syndicats, et de l'état : chambre des pairs de l'association capital-travail, institutionnalisant les rapports du capital et du travail. Cet objectif, le gouvernement l'a défini bien avant le putsch d'Alger. Il s'apprête à désigner d'autorité les administrateurs, autrefois élus, des Conseils d'Administration des Caisses de Sécurité Sociale. Le Courrier de la République, organe de l'U.N.R., écrivait dans son numéro du 17 février 1961 :

« Il faut constater que les centrales syndicales, engluées dans la vieille méthode directe et facile de la lutte de classes, sont en général peu favorables à cette forme nouvelle de la pénétration des ouvriers dans les entreprises... Bornons-nous à rappeler les principales dispositions de la loi telles qu'elles ont été exposées et commentées par les rapporteurs. Il est souhaitable, déclare l'exposé des motifs, d'instituer auprès du premier ministre un haut commissariat à l'association capital-travail, à l'intéressement et à la promotion sociale, comprenant notamment un Comité technique composé de spécialistes de ces problèmes, de parlementaires, et de représentants des salariés et des employeurs, syndiqués ou non, un corps officiel d'arbitres commissaires assermentés, appelés à surveiller l'exécution des contrats d'association ou d'intéressement, et à trancher les différends survenant dans ces domaines. »

Cela, c'est la voie d'un néo-corporatisme. Il s'agit, dans ce domaine, de vider graduellement les syndicats de leur substance, en transférant leurs prérogatives à des organismes étatiques investis des pouvoirs de contrainte.

Le sectarisme est étranger au marxisme révolutionnaire. La critique la plus sévère, que mérite le comportement lamentable des directions ouvrières, ne doit pas faire oublier la place qu'occupent les organisations ouvrières elles-mêmes dans la société capitaliste. Le plus grand danger qui menace aujourd'hui les travailleurs, c'est la menace de l'intégration des organisations syndicales à l'état bonapartiste. L'accusation la plus grave que portent aujourd'hui les révolutionnaires contre les dirigeants réformistes et stalinien, c'est que leur pratique constante de la collaboration des classes, comme leur refus de mobiliser les travailleurs de façon autonome pour faire face aux conséquences du putsch d'Alger, facilitent l'atomisation du mouvement ouvrier recherchée par l'état.

Or, répétons-le, si bureaucratisées soient-elles par leurs directions, les organisations ouvrières traditionnelles restent les seuls cadres possibles aujourd'hui du rassemblement élémentaire des ouvriers en tant que classe. C'est pourquoi la tâche la plus urgente est aujourd'hui, pour les militants ouvriers fidèles à leur classe, d'exiger des dirigeants qu'ils rompent, dans tous les domaines, leur coalition avec le général De Gaulle pour la « défense des institutions ». A partir de là, il faudra mettre en avant les mots d'ordre qui permettront à la classe ouvrière de préparer sa contre-offensive, en surmontant notamment ces obstacles à son unité d'action que sont les revendications catégorielles et hiérarchisées.

Mais la lutte pour l'indépendance du mouvement ouvrier à l'égard de l'état est inséparable d'une politique conséquente basée sur la reconnaissance de la lutte des classes. Elle se confond avec la lutte pour le rassemblement de l'avant-garde autour du programme révolutionnaire, expression de l'expérience accumulée par un siècle et plus de luttes ouvrières.

## LA VÉRITÉ

Revue trotskyste

Rédaction-Administration :

5, rue de Charonne, Paris-11<sup>e</sup>

Ce numéro spécial est adressé en supplément aux abonnés ; il n'est pas en vente dans les kiosques.

Le prochain numéro paraîtra au mois de juin sur 48 pages.

Abonnement à 4 numéros (donnant droit à une brochure en supplément avec chaque numéro) : 7,50 NF.

(A verser au C.C.P. Société de Presse, édition et librairie, PARIS 6032-01).

Imp. A.I.C.I.A., 7, Cité Bisson, Paris (20<sup>e</sup>)

Le gérant : P. LAMBERT.